Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213500556-20251215-2025_126_1-DE

Ville de Chantepie

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Lequel, dûment convoqué le 5 décembre 2025, s'est réuni le 15 décembre 2025 à 19h00, sous la présidence de Monsieur Gilles DREUSLIN, Maire,

Étaient présents : AUTRAND Anne, BRIAND Françoise, CAILLARD Michel, CAIRON Denis, DAVID Yvonnick, DELAMAIRE Yannick, DERUETTE Gautier, FERNANDEZ Richard, GICQUEL Alain, GILLES Audrey, GOURIN Stéphanie, HARDY Sylvie, HASCOET Rozenn, LAMOUR – PANNETIER Françoise, LAURENS Jocelyne, LE BLOND Grégoire, LEBRUN Martine, LINARES Charles-Antoine, MASSOT Jean-Claude, MATHOULIN Fabrice, MAUNY Geneviève, MEHAT Laëtitia, MONTERIEUX Sébastien, OURION Caroline, PLAGNE Laurent, PRETER Patrice, REBUFFIE Laurent, ROSSIGNOL Anne-Sophie, SCHOUMACKER Eve,

Procurations : Madame Isabelle LORAND à Madame Geneviève MAUNY
Madame Sylvie SIMON à Madame Rozenn HASCOET

Absent: Monsieur Abderrafik CHARKAOUI,

Secrétaire de séance : Madame Audrey GILLES

N° 2025/126 Subvention à l'école bilingue Saint-Michel

Madame Stéphanie Gourin expose :

L'école bilingue St Michel située à Rennes sollicite la commune pour deux élèves scolarisés en CP. Suite à la loi du 21 mai 2021 relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion, la commune a l'obligation de participer financièrement en cas d'absence de classe bilingue breton sur son territoire.

Conformément à la réglementation, il a été décidé de s'appuyer sur le coût le moins élevé des 2 communes (entre celui de Rennes et celui de Chantepie), soit un montant de 644,38€ par élève.

Le Conseil municipal est invité à :

- **valider** l'attribution d'une subvention de 1288,76 € à l'école bilingue Saint-Michel de Rennes,
- **imputer** la dépense correspondante sur les crédits ouverts au budget communal à l'article 65748

APPROUVE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme,

La secrétaire de Séance

Le Maire,

Mairie de CHANTEPIE (35)

Audrey GILLES

Gilles DREUSLIN